

RESEAU INTERNATIONAL
DES ORGANISMES DE BASSIN

INTERNATIONAL NETWORK
OF BASIN ORGANIZATIONS

RED INTERNACIONAL
DE ORGANISMOS DE CUENCA

3^{ème} TRIMESTRE 1995 N° 2

La lettre du réseau

RIOB RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

VERS LES PREMIÈRES ACTIVITÉS COLLECTIVES

La seconde réunion du Bureau de Liaison du RIOB s'est tenue à Gdansk du 9 au 11 mars 1995 sous la présidence de M. Mięczyślav OSTOJSKI, Directeur Général de la RZGW de Gdansk.

Madame SERBU et M. LASCU (Roumanie) et Messieurs BENEVIDES (Brésil), NOAIN (Espagne), CHIROUZE, KACZMAREK et DUCHEIN (France), MESTRE (Mexique), et WALCZYKIEWICZ (Pologne) participaient à cette réunion ainsi que M. DONZIER (OIEau) au titre du secrétariat du Réseau, M. Leszek BAGINSKI, Directeur de l'Eau au Ministère polonais de l'Environnement, M. Maciej PLAZYNSKI, Voivode de Gdansk et les Directeurs de chacune des 7 RZGW de Pologne.

Le Bureau de Liaison a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la présentation des sept RZGW polonaises ainsi que des perspectives du projet de loi polonaise sur l'eau en cours d'examen à la Diète.

LA LETTRE DU RÉSEAU

Le premier numéro expérimental de la "Lettre du Réseau" édité à plus de 3500 exemplaires en langue française, espagnole et anglaise a été un franc succès et a démontré la forte mobilisation et l'intérêt de l'ensemble des organismes membres du RIOB. Le Bureau a chargé le Secrétariat d'engager la préparation d'un deuxième numéro à publier fin septembre 1995 et d'ores et déjà d'un troisième numéro prévu pour janvier 1996.

La lettre doit devenir ainsi le "miroir" de l'activité des membres du réseau.

COLLOQUE INTERNATIONAL

Le Bureau a retenu le principe de l'organisation d'un colloque international sur le thème "de l'information nécessaire à la prise de décision".

Ce colloque doit permettre de réfléchir aux solutions à mettre en oeuvre pour développer des réseaux de mesures et d'analyses, optimiser la

"AQUADOC-INTER"

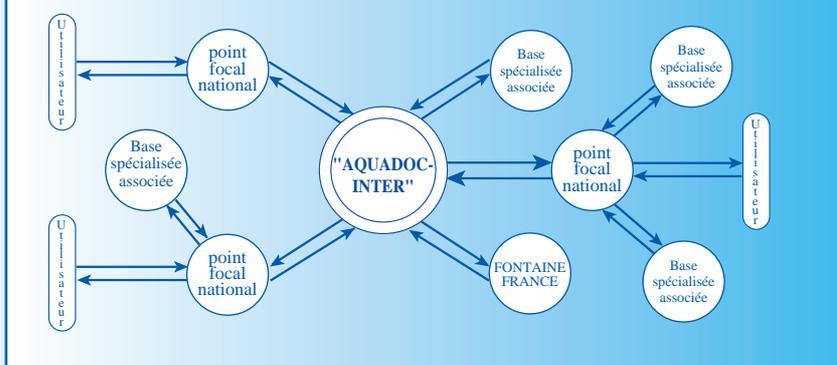
Le Bureau a également étudié le projet "AQUADOC-INTER" visant à l'échange de documentation institutionnelle à partir de références harmonisées entre les organismes de bassin.

Le secrétariat a d'ores et déjà diffusé un premier projet de thésaurus franco-anglais de mots-clés institutionnels ainsi qu'une proposition de logiciels documentaires et de format d'indexation qui pourraient être adoptés de façon commune.

Apele Romane pour la Roumanie, l'Institut National de Météorologie pour la Pologne, le FICEI-Lerma-Chapala pour le Mexique et le centre de documentation de la DNAEE pour le Brésil.

Il ne s'agit pas évidemment de créer une nouvelle base documentaire, rassemblant en un "lieu" central toute la documentation sur la gestion de l'eau par bassin éditée par les pays membres du RIOB, mais de créer les conditions d'échange au

Le schéma de fonctionnement d'AQUADOC-INTER serait le suivant :



La première étape du projet, qui s'appuiera sur des professionnels du traitement documentaire, doit être la désignation de "Centres Documentaires Relais Nationaux" (CDRN).

D'ores et déjà ont été désignés : l'Office International de l'Eau pour la France, le CEDEX pour l'Espagne,

sein d'un réseau harmonisant les systèmes de références, les modalités de requête et les mises à disposition des copies.

collecte des données nécessaires, créer de véritables "observatoires de bassin" synthétisant l'information utile tant pour la planification que la fixation de redevances et le suivi des programmes d'intervention prioritaires.

La restitution des données sous des formes facilement compréhensibles et accessibles aux Autorités de Bassin est également une question très importante.

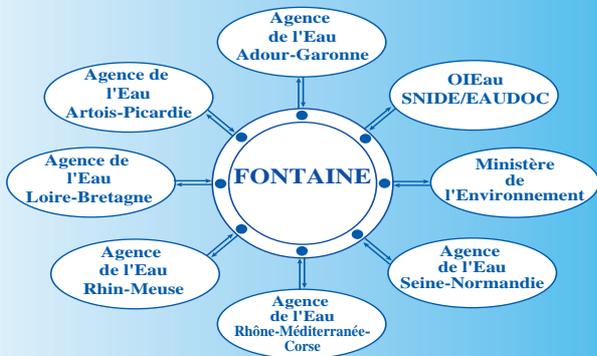
Les membres du Réseau ont été sollicités par le Secrétariat pour rédiger leurs contributions pour le colloque afin de constituer un dossier de référence qui sera particulièrement utile.

Le colloque international sur "l'information nécessaire à la prise de décision" se tiendra au Mexique au cours de la prochaine Assemblée Générale du RIOB, initialement prévue en septembre 1995 et décalée en mars 1996.

●●● RIOB (SUITE)

Le Centre Documentaire Relais National (CDRN) servira dans chaque pays de "facilitateur" dans les relations entre les "usagers" (organismes ministériels ou de bassin dans son pays) et l'information mobilisée de façon collective au sein du RIOB. L'avantage de ces points de passage est de privilégier les rela-

Ce schéma a d'ores et déjà été testé avec succès en FRANCE dans le cadre du projet "FONTAINE" qui associe dans un seul même réseau d'échange harmonisé de leur documentation, l'Office International de l'Eau (SNIDE), le Ministère de l'Environnement et les six Agences de l'Eau.



tions de proximité ; ils permettront également d'utiliser les outils d'accès au service les plus appropriés en fonction des contraintes locales.

Secretariat du RIOB
Office International de l'Eau
Fax : (33-1) 40 08 01 45

FRANCOPHONIE : "RésEAUX"

L'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) publie, en collaboration avec le Centre Saint-Laurent du Canada, le bulletin intitulé "RésEAUX" du réseau francophone de gestionnaires d'écosystèmes fluviaux et lacustres.

Deux articles, parus dans le numéro 7 de 1994, intéressent plus particulièrement les membres du RIOB. Il s'agit :

* d'une part de "la mise en valeur du fleuve Gambie" où sont exposés la stratégie et les programmes de l'OMVG (Organisation de Mise en valeur

du fleuve Gambie) regroupant 4 pays : Gambie, Sénégal, Guinée et Guinée Bissau.

* d'autre part "la relance du développement de la région du Lac Tchad" avec le nouveau programme de la SODELAC (Société de Développement du Lac) portant sur la création du Polder de Bérim qui va permettre d'augmenter considérablement la production de blé et sur l'élaboration d'un schéma directeur pour l'ensemble de la zone.

Yolaine St-Jacques
Centre Saint-Laurent
Fax : (1-514) 496 2676

PNUE

UN NOUVEAU PROGRAMME D'ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) a transformé son Programme d'Évaluation de l'Environnement pour "fournir à la communauté mondiale un meilleur accès à l'information et aux données significatives sur l'environnement et permettre aux gouvernements d'utiliser ces informations pour la prise de décision et la planification d'actions dans un but de développement humain durable".

Le nouveau programme vise à

- fournir une base d'information pour la formulation de politiques, en plus de la sensibilisation,
- aider à la production d'une information environnementale intégrée pour le développement durable, en plus des informations sectorielles,
- fournir des produits pour une large gamme d'utilisateurs, en plus des évaluations scientifiques,
- se concentrer sur les problèmes nouveaux et prévenir les dangers, en plus de la description de la situation courante,
- mettre en place un système d'information intégré plutôt qu'une série de systèmes disparates.

Le nouveau programme comportera quatre parties qui seront mises en oeuvre grâce à une collaboration étroite avec les autres agences des Nations Unies, la communauté scientifique, les gouvernements et les organismes d'aide au développement tels que le PNUD, la Banque Mondiale et les banques régionales.

1. **Évaluation et rapports** : dont l'objectif est de fournir des états, tendances et processus, et à formuler des politiques au niveau international. Cette partie comprendra des produits tels que "Perspectives de l'Environnement

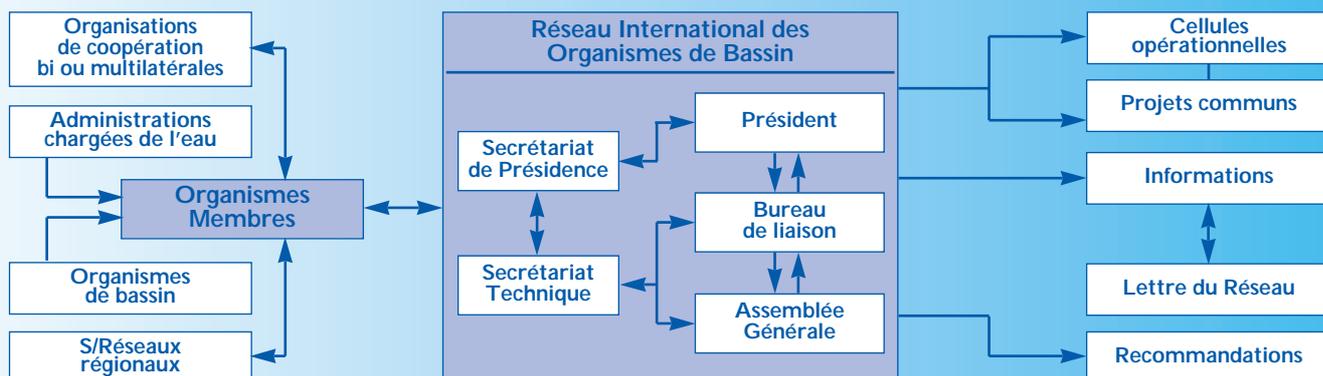
Mondial", des évaluations complètes par secteur et des séries de rapports techniques pour faire connaître les nouvelles technologies et approches.

2. **Gestion des données et de l'information** provenant de réseaux régionaux d'information, des sous-programmes sectoriels du PNUE, et en particulier les données de référence et de télé-détection.

3. **Développement des moyens et des services** principalement des Réseaux d'information sur les ressources naturelles et l'environnement (ENRIN). L'accent est mis sur le développement des capacités pour l'acquisition, la collecte, le stockage, l'analyse, le traitement et la gestion de données dans le contexte de structures nationales et internationales plus larges.

4. **Coordination du système des Nations Unies de "Surveillance de la Terre" (Earthwatch)**. Le PNUE a contribué d'une façon importante à Earthwatch, ces 20 dernières années, en alertant le monde sur les dangers menaçant l'environnement notamment sur l'état critique de la plupart des fleuves et des lacs.

(Extrait de "EarthViews")
Harvey Croze
Environment Assessment
Programme - UNEP
Fax : (254-2) 226 890/215 787



MÉDITERRANÉE

ALGÉRIE

NOUVELLE POLITIQUE DE L'EAU

Le Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire a engagé une nouvelle politique de l'eau basée sur l'économie de la ressource.

Cette politique répond à une attente générale en Algérie ; elle repose sur six principes nouveaux :

- **l'unicité de la ressource**,
- **la concertation** se fera par la création de comités régionaux de l'eau et la révision en conséquence du texte relatif au Comité National des Ressources Hydrauliques,
- **l'économie** : en appliquant les principes de la gestion commerciale aux entreprises de l'eau et en accélérant la contractualisation des relations entre les pouvoirs publics et les services gestionnaires,
- **la prise en compte des aspects environnementaux** : défense des écosystèmes, protection de la santé publique dans le cadre de la

fourniture de l'eau potable et la lutte contre les vecteurs de maladies,

- **la mise en valeur des ressources humaines**,
- **l'implication de l'ensemble de la collectivité** : "L'eau étant l'affaire de tous".

Cinq Agences Régionales de l'Eau seront mises en place sur un ensemble de bassins hydrographiques :

- Oranie-Chott-Chergui
- Chellif-Zahrez
- Algérois-Hodna-Soummam
- Constantinois-Seybouse-Mellegue
- Sahara

Ces agences ont pour mission de faciliter les actions d'intérêt commun dans le domaine de l'eau.

M. Abrouk
Agence Régionale de l'Eau Centre
Ministère de l'Équipement

AFRIQUE

CÔTE D'IVOIRE

GESTION DES RESSOURCES EN EAU ET DÉVELOPPEMENT

La Côte d'Ivoire est un pays côtier de l'Afrique de l'Ouest qui connaît la régularité climatique de la région intertropicale, alternant les saisons sèches aux saisons humides, sous l'action de la confluence des vents humides et froids océaniques, et des vents secs et chauds continentaux.

Sur cette base, elle a construit une agriculture des plus performantes de la sous-région, et mis en oeuvre une politique d'hydraulique humaine qui assure la desserte en eau potable de plus de 87 % de la population.

Les besoins en eau étant fondamentaux dans son processus de développement, la Côte d'Ivoire a élaboré et mis en oeuvre des politiques sectorielles de gestion des ressources en eau qui ont vu plusieurs institutions s'impliquer dans le secteur de l'eau, et cela sans coordination.

On assiste aujourd'hui à des difficultés opérationnelles illustrées par des conflits entre usagers et par des problèmes de pollution.

La nécessité est donc apparue à la Côte d'Ivoire d'adopter une nouvelle approche en matière de gestion des ressources en eau pour prendre en compte l'eau

dans sa globalité, en quantité et en qualité.

Le cadre géographique retenu pour cette gestion intégrée est celui du bassin versant. Cela a conduit la Côte d'Ivoire à adhérer sans réserve au RIOB, et d'ailleurs à en être un membre fondateur.

Après de nombreuses consultations inter-institutionnelles sur le plan national (depuis 1985) la première étape franchie et en voie d'achèvement, est celle de la formulation et de l'adoption par l'Assemblée Nationale d'une loi portant Code de l'Eau. A partir de cette loi qui fixera le cadre général de la Gestion des Ressources en Eau, les institutions adéquates seront créées pour sa mise en application, institutions financières et techniques notamment.

L'idée principale de la Gestion des Ressources en Eau en Côte d'Ivoire est non seulement de coordonner les usages et préserver ou développer la ressource, mais aussi et surtout de promouvoir le rôle de l'eau dans le développement.

A. Kouadio
Ministère de l'Équipement de Côte d'Ivoire
Fax : (225) 34 73 17/34 73 29

ASIE

CRÉATION DE LA COMMISSION DU BASSIN DU MEKONG

L'accord de coopération pour le développement durable du Bassin du Mékong a été signé à Chiang Rai le 5 avril 1995 entre les quatre Etats riverains du Bas-Mékong : Cambodge, Laos, Thaïlande et Vietnam, et stipule la création de la Commission du Bassin du Mékong en tant que cadre institutionnel et légal de la coopération. Elle comporte trois unités permanentes : le Conseil, au niveau ministériel, pour élaborer les politiques, le Comité pour mettre celles-ci en oeuvre, et le Secrétariat comme support technique et administratif de la commission. La commission remplace les anciens comité du Mékong, créé en 1957, et comité intérimaire du Mékong (1978).

L'accord stipule :

- la coopération dans tous les domaines du développement durable, de l'utilisation, de la gestion

et de la conservation des ressources en eau,

- la prévention du gaspillage de l'eau par l'élaboration d'un plan de développement au niveau du bassin,
- la protection de l'environnement, des ressources naturelles et de la vie aquatique. Tous les projets élaborés sur le cours d'eau et ses affluents devront être présentés au Comité,
- les réglementations pour l'utilisation de l'eau et pour les transferts inter-bassins, et les critères permettant de déterminer les quantités d'eau excédentaires du fleuve pendant la saison sèche et les transferts d'eau à partir du fleuve.
- la liberté de navigation sur le Mékong.

Extrait du "Mekong News",
Mekong River Commission
Fax : (662) 225 2796

INDONÉSIE

PERUSAHAAN UMUM JASA TIRTA BRANTAS

Perusahaan Umum Jasa Tirta (PJT), textuellement "Entreprise Publique de Service des Eaux", est un établissement public, sous tutelle technique du Ministère indonésien des Travaux Publics (DPU), créé par décret présidentiel, le 12 février 1990. Ses objectifs sont d'assurer la gestion des ressources en eau du bassin du fleuve Brantas ainsi que l'entretien et le bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques existants. Depuis sa création, l'agence de bassin PJT sert de modèle en Indonésie pour la gestion de la ressource en eau grâce à l'application du principe : "une fleuve, un plan, une gestion".

En quelques chiffres :

- superficie du bassin versant : 12 000 km²,
- longueur du cours d'eau principal : 320 km. Longueur des 39 affluents : 1393 km,
- population (1992) : 14 millions,
- surface totale irriguée : 305 000 ha,
- production annuelle d'électricité : 895 millions de kWh.

Missions et objectifs

Les missions et objectifs assignés à l'agence sont les suivants :

1. Participer à la mise en oeuvre du programme de développement économique national concernant l'eau et la gestion des ressources en eau,
2. Fournir ses services au public et simultanément accumuler des profits tout en étant garant d'une gestion optimale des ressources

en eau. Elle a par ailleurs un rôle de support technique, de conseil et d'information,

3. Fournir de l'eau potable, répondre à la demande en eau des différentes industries, de la compagnie en charge de la production d'électricité, des plantations et des ports,
 4. Assurer le bon fonctionnement et l'entretien des ouvrages hydrauliques sous sa responsabilité :
- affectation et distribution de la ressource,
 - opérations sur les infrastructures,
 - contrôle des débits (atténuation des crues et soutien des étiages),
 - fonctionnement des stations d'hydrométéorologie et de jaugeage,
 - contrôle de la qualité des eaux et de la pollution,
 - contrôle de l'érosion, construction de barrages à sédiments sur les affluents,
 - maintenance des berges, des infrastructures routières longeant les ouvrages, des canaux, digues et barrages ainsi que des réservoirs (élimination des plantes aquatiques),

Futurs développements

L'aire de travail de PJT se limite actuellement aux contours du bassin du fleuve Brantas. Le modèle tel qu'il est appliqué se révèle valide et, conformément au décret initial, son extension devrait logiquement être prévue sur d'autres bassins indonésiens.

Rusfandi Usman
Perusahaan Umum Jasa Tirta
Fax : (62-341) 51978

AMERIQUE LATINE

BRESIL

SESSION DE FORMATION SUR LA GESTION DE L'EAU PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Un cours sur la gestion des eaux continentales a été organisé à Rio de Janeiro, du 30 janvier au 10 février 1995 conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Institut ACQUA (Brésil) et l'Office International de l'Eau, avec le soutien du Ministère brésilien de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Amazonie Légale, du Ministère français de l'Environnement et des Agences françaises de l'Eau.

Il a rassemblé 23 participants de l'Administration centrale et de

LA MISE EN PLACE DES AGENCES DE BASSIN DU RIO DOCE ET DU PARAIBA DO SUL

La France et le Brésil mènent depuis 1980, une coopération qui a pour but la mise en place d'Agences de Bassin pour les fleuves Doce et Paraíba do Sul, situés dans la région sud-est du Brésil. Les principes de ce programme, sous la responsabilité de la Direction Nationale de l'Eau et de l'Energie Electrique (DNAEE), des Etats de Minas Gerais, Espírito Santo, Rio de Janeiro et São Paulo, des Ministères français des Affaires Etrangères et de l'Equipement (DAEI) et de la Société DB E, sont les suivants :

1) Gérer l'eau au niveau du bassin et implanter un observatoire de l'environnement.

responsable d'une très grande partie de la production de minerai de fer et d'acier du Brésil.

Pour le bassin du Paraíba do Sul, au centre du triangle Belo Horizonte, Rio de Janeiro et São Paulo, le principal défi consiste à mettre en place une politique de gestion du bassin qui permette de garantir l'alimentation en eau potable des 4,5 millions d'habitants du bassin et des 8 millions d'habitants de la région métropolitaine de Rio de Janeiro.

Résultats techniques

La première simulation de la mise en place d'un système de gestion intégrée de bassin au Brésil (projet Rio Doce) a été réalisée en mai 1992. Le diagnostic du bassin et le plan-programme d'intervention ont été l'objet d'intenses discussions entre autorités fédérales, des Etats, municipalités et usagers. L'observatoire permanent de la qualité des ressources en eau et des usagers du bassin du Rio Doce a été ren-

locaux (30) et de la société civile (17), création des Agences techniques des bassins du Paraíba do Sul (Rio de Janeiro) et du Rio Doce (Belo Horizonte) (1995).

Résultats économiques

La Banque Mondiale et la Banque Interaméricaine de Développement ont pris en compte les résultats du programme dans leurs financements au Brésil :

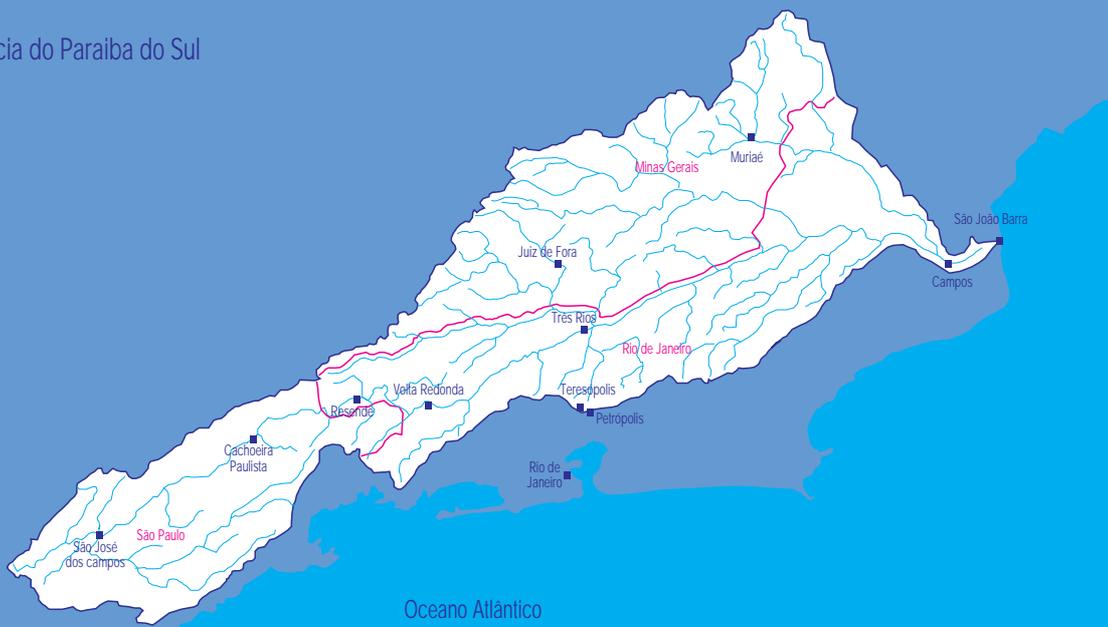
Rio das Velhas, Rio Iguaçu, Rio Tiété, Baie de Guanabara, etc...

En 1993 et 1994, les industries du bassin du Rio Doce ont investi plus de 60 millions de US\$ en dépollution de leurs propres rejets ou en actions d'intérêt général, suivant les directives du plan directeur. Les nouveaux gouverneurs des trois Etats concernés par le Paraíba do Sul ont signé un protocole d'accord de 5 milliards de dollars pour la dépollution du bassin. La modernisation de la gestion de l'eau au Brésil est une conséquence directe de ces deux expériences : il existe désormais un consensus sur le type de système à mettre en place, inspiré du modèle français et des principes appliqués aux projets Rio Doce et Paraíba do Sul.

En 1995, les nouvelles données politiques devraient accélérer le vote de la loi sur l'eau qui conditionne la perception des premières redevances.

Vinicius Benevides - DNAEE
Fax : (61) 226 6736/224 4190

Bacia do Paraíba do Sul



la plupart des Etats brésiliens concernés : Bahia, Ceará, Espírito Santo, Goiás, Minas Gerais, Parana, Pernambuco, Rio de Janeiro, Rio Grande do Sul, Santa Catarina et São Paulo.

Cette session a permis une large prise de conscience de l'intérêt de l'approche intégrée de la gestion de l'eau par bassin hydrographique et, notamment, de la possibilité d'appliquer au Brésil les principes "usager-payeur" et "pollueur-payeur".

Jean-François Talec
Office International de l'Eau
Direction de la Coopération Internationale
Fax : (33) 93 65 44 02

2) Gérer le bassin de manière intégrée : pour résoudre les conflits d'usage et assurer la disponibilité de la ressource, il faut disposer d'un observatoire des acteurs (industriels, villes, agriculteurs, associations, ...) et des usages (captages et rejets, pêche, énergie, loisirs, protection de l'environnement ...).

3) Faire participer les usagers à la prise de décision : les usagers, réunis au sein d'un Comité de Bassin participent à l'élaboration des plans d'action qui sont mis en place par une Agence de Bassin.

4) Disposer d'un système de financement spécifique au bassin : le principe usager - payeur permet de garantir les recettes nécessaires à la mise en place des programmes de bassin.

Le bassin du Doce, qui couvre une superficie de 84 000 km² et a une population de 3,6 millions d'habitants, est res-

forcé en 1995 par l'implantation du module "Observatoire" du système de gestion informatisé VIVA.

Le diagnostic du bassin du Paraíba do Sul a été publié et présenté aux trois gouvernements des Etats et au niveau fédéral début 1995.

Résultats organisationnels

En juin 1992, la manifestation "Viva a agua" (Vive l'eau) a permis de présenter les deux projets pendant la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio 92) : Création des Commissions coordinatrices de bassin du Rio Doce et du Paraíba do Sul (1993), création des Comités de Bassin du Rio Doce et du Paraíba do Sul (1994), celui du Rio Doce, par exemple, comprend des représentants des administrations (10 membres), des usagers (26 membres), des élus

CEPAL

(Commission Économique des Nations Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes)

Divers documents préparés par la Division des Ressources Naturelles et de l'Énergie de la CEPAL et d'intérêt pour les membres du RIOB, nous ont été communiqués :

- Un guide de la gestion des ressources en eau dans les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, original : anglais.

- La privatisation des services publics d'alimentation en eau, préparé pour le séminaire Ibero-américain "Droit et technologie de l'eau", Alicante, Espagne, 15-17 décembre 1994, original : espagnol.

- Plans et cadre réglementaire de la gestion intégrée par bassin hydrographique, original : espagnol.

- la gestion de l'eau dans les zones métropolitaines d'Amérique Latine, original : anglais.

- Bases pour l'élaboration de lois sur les ressources en eau, original : espagnol.

- Marchés du droit des eaux : cadre légal, original : espagnol

Miguel R. Solanes
Division des Ressources Naturelles et de l'Énergie - CEPAL
Fax : (562) 208 0252

MEXIQUE

LE BASSIN DU RIO BRAVO

Le Rio Bravo est un cours d'eau de 2000 km environ servant de frontière entre le Mexique et les Etats Unis. La distribution de ses eaux est régie par le Traité sur la Distribution des Eaux Internationales, signé par les deux gouvernements le 3 février 1994.

Le bassin du Rio Bravo couvre une superficie de 457 275 km², dont 49,5 % appartiennent au Mexique. Dans la partie mexicaine, sur plus de 80 % de la superficie du bassin, la précipitation moyenne annuelle est inférieure à 400 mm.

La zone d'influence de la partie mexicaine du bassin englobe partiellement les états de Chihuahua, Coahuila, Durango, Nuevo Leon et Tamaulipas, où se concentre une population de 8 millions d'habitants dont 7,2 millions répartis dans les principales villes.

Usages et ressources

L'alimentation en eau totale du bassin, eaux superficielles et souterraines comprises, atteint 8 800 Mm³ annuels, dont 77 % sont destinés aux usages agricoles (irrigation), 14 % à l'utilisation urbaine, 3 % à l'industrie et 6 % à d'autres usages (énergie, élevage et aquaculture).

Etudes et projets

Le climat aride et semi-aride de la région a créé un sol inapte à l'agriculture dans une grande partie de la zone, et par ailleurs, les faibles précipitations ainsi que leur répartition irrégulière ont provoqué une insuffisance en eau de surface.

Ces problèmes ajoutés à celui de la pollution des plans d'eau, du sous-sol ont fait que la majeure partie des études réalisées sur l'utilisation de l'eau dans le bassin étaient axées sur l'amélioration de la gestion et de l'utilisation de l'eau et sur l'épuration de celle-ci.

Des actions menées dans le cadre d'une coopération bilatérale transfrontière en matière de protection de l'environnement ont été réalisées grâce à la coordination et la mise en oeuvre d'un "Plan Intégral de l'Environnement Transfrontière Mexique - Etats Unis" (PIAF). Cet effort international s'est vu renforcé par la signature d'un accord, créant la Commission de Coopération Ecologique Transfrontière (CO-CEF) et la Banque de Développement de l'Amérique du Nord (BANDAN) pour le soutien de projets d'assainissement, de construction de réseaux d'égout et de stations d'épuration des eaux usées pour les populations frontalières du bassin.

Diagnostic

Le bassin du Rio Bravo est confronté à la rareté de la ressource, la répartition irrégulière de l'eau entre usages, usagers et entités fédérales, et la pollution des cours et plans d'eau. De ce fait, l'amélioration du fonctionnement des systèmes hydrauliques devient primordiale afin d'économiser l'eau pouvant être utilisée au développement des centres.

Missions

Le comité de bassin coordonnera les actions afin que la distribution de l'eau disponible soit équitable entre entités fédérales et usagers. De même, il devra imposer des limites dans le temps aux autorisations existantes afin de faire face aux situations de crise, pénuries extrêmes et surexploitation.

Il devra contrôler la qualité de l'eau distribuée aux consommateurs



Objectifs

Le Comité de Bassin du Rio Bravo a été fondé par la Loi des Eaux Nationales du 12 janvier 1994. Cet organisme, créé comme une instance de coordination et concertation entre les administrations du gouvernement fédéral, des états et des municipalités et les représentants des usagers du bassin hydrographique, a pour objectif de formuler et de mettre en oeuvre des programmes et actions pour une meilleure gestion des eaux, le développement d'infrastructures hydrauliques et des services concernés et la conservation des ressources du bassin, avec des programmes et actions spécifiques qui visent à :

- développer l'aménagement, la régulation et la distribution des eaux superficielles et souterraines.
- promouvoir la construction de stations d'épuration des eaux usées et la réutilisation de celles-ci.
- améliorer l'utilisation de l'eau avec la participation des usagers.
- élaborer et évaluer le programme hydraulique du bassin avec les usagers

teurs et des eaux usées réutilisées en agriculture afin qu'elle soit conforme aux normes officielles mexicaines.

Cela implique que les usagers soient associés à la réhabilitation et la modernisation des systèmes hydrauliques, à l'établissement de systèmes de mesure des volumes d'eau et à l'utilisation de technologies d'économie d'eau.

Le comité devra mettre en place un système d'accès à l'information sur les programmes et actions se rapportant au bassin.

Enfin, une des activités immédiates du Comité de Bassin, sera de convoquer une réunion extraordinaire afin d'analyser les actions développées par les gouvernements fédéraux et d'Etat en raison de la sécheresse, et pour évaluer le développement de la situation, pour faire des propositions en cas de prolongation de la sécheresse.

Les stratégies à suivre pour la participation des représentants des usagers, selon l'article 21 de la Loi des Eaux, sont définies par la Commission Nationale de l'Eau.

José Luis Montalvo Espinoza
Commission Nationale de l'Eau,
Région Nord,
Fax : (52 -91) 17 42 81

PROJET ÉDUCATIF A EL GRULLO, JALISCO

En avril dernier, l'Office de Communication du Lac Chapala a commencé, dans le village d'El Grullo, Jalisco, un projet éducatif expérimental. L'objectif de ce projet est de promouvoir des actions pour améliorer la qualité de l'eau de la rivière Ayuquila.

Les périmètres irrigués d'El Grullo ont été les premiers du pays à être transférés aux usagers (Association d'usagers). Ce qui s'est avéré un bon mode de gestion.

Le but du projet est d'établir une relation entre les enfants et le fleuve, créant ainsi une liaison entre l'eau et l'école-famille-collectivité.

Des activités éducatives antérieures ont montré l'importance d'informer les enfants sur l'eau quotidienne et proche. Il est primordial de développer un programme éducatif qui permette d'acquérir des connaissances, attitudes et habitudes par rapport à l'eau afin d'accroître la participation active de la communauté dans la solution de ses problèmes.

Pour El Grullo, on a proposé une stratégie éducative qui inclut les aspects de surveillance de la rivière et d'analyse de données par les élèves et des activités dans l'école se rapportant à l'eau et liées aux programmes scolaires.

Le projet propose d'impliquer élèves, professeurs et collectivité.

Cela signifie la création d'un noyau de communication au sein de la communauté qui permette de réaliser des actions sur l'environnement, sur l'eau en particulier, de produire et d'utiliser des matériels de communication.

Mercedes Escamilla
Office de Communication du Lac
Guadalajara, Jalisco
Fax : (52-31) 21 21 62

VENEZUELA

L'AGENCE DE BASSIN DU RIO TUY

L'Autorité Unique de la Zone, Agence de Bassin du Rio Tuy, créée par le décret du 5 juin 1992, sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles Renouvelables (MARNR), a pour objectif global la gestion intégrée, l'aménagement du territoire et la protection, défense et amélioration de l'environnement du bassin du Rio Tuy et du Versant Nord de la Chaîne Littorale du District Fédéral et de l'Etat de Miranda. Son territoire géographique couvre une superficie de 10 579 km² et englobe 26 villes avec une population de 4 millions d'habitants et représente le bassin le plus important du Venezuela, tant pour sa concentration de population que pour ses activités économiques avec de sérieux problèmes environnementaux et d'occupation des sols.

Conception

L'agence a un caractère autonome et une structure décentralisée et décentralisée, sans personnalité juridique, et dépend hiérarchiquement du Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles Renouvelables (MARNR). Elle fait partie du processus de décentralisation mis en place dans le pays et, grâce à son autonomie de gestion, peut assumer des fonctions de niveau central dans sa zone territoriale. De plus elle permet un scénario de confrontation-négociation pour résoudre les problèmes environnementaux.

Fonctions

Actuellement, l'Agence de Bassin du Rio Tuy remplit les fonctions suivantes :

- coordonner et mettre en oeuvre les conventions passées avec des organismes publics et privés afin de développer l'assainissement du bassin,
- établir les normes et directives environnementales pour l'aménagement des ressources naturelles renouvelables et du territoire dans le bassin,
- élaborer, coordonner et mettre en oeuvre les plans, programmes et projets de recherche, information, administration, gestion, surveillance et contrôle, éducation et réglementation concernant l'environnement,
- coordonner et contrôler l'élaboration, l'approbation et la mise en oeuvre des plans d'aménagement du territoire dans le bassin,
- mettre en application, en tant que représentant du MARNR, le processus de transfert des prestations de services et fonctions,
- réaliser des études sur l'état de l'environnement dans le bassin,
- identifier et évaluer des projets, promouvoir, organiser et mettre

en oeuvre des actions spécifiques,

- promouvoir l'organisation d'entreprises environnementales,
- promouvoir la participation effective de la population dans la conservation, défense et amélioration de l'environnement dans le bassin, ainsi que dans les programmes et projets de gestion de l'environnement.

Structure

L'Autorité Unique de la Zone, Agence de Bassin du Rio Tuy, est composée d'un Conseil Supérieur, d'un Conseil Exécutif, d'un Directoire Exécutif, d'une Direction Générale, de Directions Territoriales et d'Unités Opérationnelles.

Autonomie financière et budgétaire

L'autonomie financière et budgétaire est possible grâce à sa faculté d'obtenir et de réinvestir les fonds provenant de prestations de services.

Actuellement, le patrimoine de l'Agence de Bassin est constitué par les fonds qui lui sont alloués par la Loi Budgétaire, les revenus des prestations de services dans le domaine de l'aménagement des ressources en eau et autres ressources naturelles renouvelables, les fonds provenant d'accords nationaux et internationaux et de garanties, lorsqu'ils sont destinés à protéger ou réhabiliter l'environnement.

L'Agence de Bassin du Rio Tuy espère bientôt mettre en place un système de redevances qui lui permettra de contrôler la pollution industrielle et domestique et modifier le comportement des usagers de l'eau, tout en arrivant à une réelle autonomie financière.

Principales réalisations

Les acquis les plus remarquables pour la gestion des ressources du bassin du Rio Tuy sont les suivants :

- Transfert de prestations de services et de fonctions à l'Agence de Bassin du Rio Tuy,
- Plan Local d'Aménagement et de Gestion de l'Environnement (PLOGA) dans les municipalités d'Urdaneta, Acevedo, El Hatillo del Edo, Miranda et Santos Michelena del Edo et Aragua,
- Plan et réglementation de la zone de protection du littoral central,
- Schéma directeur et de gestion pour l'assainissement et la réhabilitation du bassin du Rio Tuy en cours, conçu comme un instrument de planification qui permettra d'établir un programme de travaux d'assainissement sur dix ans.

APPLICATION DU PRINCIPE "USAGER - POLLUEUR - PAYEUR"

Il n'existe pas encore de système de redevances sur la pollution des eaux au Venezuela. Cependant, des dispositions légales protègent les ressources naturelles, par exemple, la Loi Pénale de l'Environnement considère comme délit tout acte qui viole les dispositions relatives à la conservation, défense et amélioration de l'environnement et applique des peines de prison et des amendes. Il existe également des normes complémentaires afin d'établir une adéquation progressive entre activités qui génèrent des rejets liquides et paramètres de qualité environnementale.

L'assainissement et l'alimentation en eau potable sont depuis 1991 la responsabilité d'HIDROVEN (Hidrología Venezolana) et des entreprises hydrologiques régionales. L'objectif principal de ce changement est de transférer la gestion

des services de distribution d'eau potable et d'assainissement aux municipalités et régions et leur permettre d'atteindre une autonomie financière qui couvrira leurs coûts de fonctionnement, d'entretien et de gestion grâce aux revenus provenant des prestations de services d'alimentation en eau potable, de la collecte, épuration et évacuation des eaux usées et du renforcement des fonctions de planification.

HIDROVEN a développé un régime tarifaire qui permettra aux entreprises hydrologiques régionales de couvrir leurs coûts de fonctionnement. Ce système sera appliqué aux prestations de services d'alimentation en eau et de collecte, épuration et évacuation des eaux usées.

Contact : Beatriz Pineda Bravo
ODEPRI - MARNR
Fax : (50-2) 54 52 021

PEROU

PROJET DE LOI ORGANIQUE SUR L'EAU

Actuellement, l'utilisation, la conservation et la préservation des eaux sont régies par la Loi Générale des Eaux, votée par le Décret du 24 juillet 1969. La Loi stipule que toutes les eaux sans exception sont la propriété exclusive de l'Etat et leur utilisation pour tous usages se fait à travers des licences, permis et autorisations qui sont des droits administratifs sujets à déchéance.

RÉSEAU NATIONAL DE GESTION DES BASSINS

Le Réseau National de Gestion des Bassins Hydrographiques (REDNAMAC), a organisé un atelier de travail sur la "Gestion des Bassins et Schémas Directeurs", les 8 et 9 janvier 1995, avec la participation de l'INRENA (Institut National des Ressources Naturelles) et des Autorités Autonomes des Bassins Hydrographiques Chira-Piura,

Le Congrès Constituant Démocratique, a présenté le 9 juin un projet de "Loi Organique d'Aménagement des Ressources Naturelles pour l'Agriculture".

Ce projet de Loi Organique établit les principes de l'aménagement des ressources naturelles et des ressources en eau pour l'agriculture, spécifiant notamment que le droit d'utilisation par les particuliers est concédé par un titre de propriété.

Chancay-Lambayeque et Jequetepeque.

La prochaine rencontre du REDNAMAC se tiendra à Cajamarca du 25 au 29 octobre de cette année avec la participation de professionnels nationaux et étrangers qui viendront orienter ses activités concernant les bassins hydrographiques et échanger leurs expériences.

IV^{ème} CONGRÈS NATIONAL DES ASSOCIATIONS D'USAGERS DES PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS DU PÉROU

L'association des Usagers de l'Eau pour l'Agriculture a organisé son IV^{ème} Congrès National du 4 au 7 mai 1995 dans la ville de Huanayo à 310 km de la capitale.

Les objectifs principaux de ce congrès étaient de :

- garantir l'utilisation optimale des ressources en eau,

- proposer des alternatives viables,

- augmenter la capacité de gestion des entreprises.

Manuel Tapia Muñoz
Coordinateur national
du REDNAMAC
Fax : (51 -14) 414 606

EUROPE

AEE

AGENCE EUROPÉENNE DE L'ENVIRONNEMENT

En Europe occidentale, de nombreux systèmes de surveillance nationaux et régionaux, officiels ou indépendants génèrent un flux continu de données environnementales.

L'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) a été créée afin d'assurer l'orchestration et la vérification de cette pléthore d'informations et de les utiliser pour le bien de tous.

Installée à Copenhague, l'AEE est une entité légale indépendante. Les pays où elle opère, sont les pays membres de l'Union Européenne, mais l'horizon géographique de l'Agence ne se limite pas à ces pays puisque la plupart des nations membres de l'AEE ont adhéré par le biais de la Convention Économique Européenne. Ceci est particulièrement important pour les pays d'Europe Centrale et Orientale et ceux de l'ex Union Soviétique.

Les principales tâches de l'AEE sont :

- de produire une information objective, fiable et comparable, destinée à tous ceux concernés par l'élaboration, la mise en place et l'élargissement d'une politique environnementale européenne et au public européen en général,
- d'identifier, préparer et évaluer les mesures, directives et législation adéquates concernant l'environnement,
- de coordonner EIONET (Réseau Européen d'observation et d'information sur l'environnement) et de publier tous les 3 ans des rapports sur l'état de l'environnement en Europe,
- d'établir une liaison avec les programmes et institutions nationaux, régionaux et globaux concernés.

Parmi les priorités du travail de l'AEE, on retrouve la qualité de l'eau, polluants et ressources en eau, les substances chimiques dangereuses pour l'environnement, et la protection du littoral.

Pour réaliser son Programme, l'Agence travaille en liaison avec des Points Focaux Nationaux et des Centres Thématiques. Pour le "Centre thématique Eaux Continentales" l'AEE a désigné le groupement constitué par le WRC, le CEDEX et l'Office International de l'Eau.

Domingo Jiménez-Beltrán
Agence Européenne de
l'Environnement
Fax : (45) 33 14 65 99

DANUBE

ANALYSE DES PRATIQUES DE GESTION DE BASSIN VERSANT DANS LE BASSIN DU DANUBE

Généralités

Le Danube a 2857 km de longueur, son bassin versant couvre une superficie de 817 000 km² dans 17 pays au cœur de l'Europe. Depuis 1992, onze pays du Danube travaillent avec des partenaires internationaux dans le cadre du Programme Environnemental pour le Bassin du Danube. L'objectif principal de ce Programme est d'établir une gestion de l'environnement et une coopération régionale pour le bassin en appui aux conventions internationales déjà en existence. Une Unité de Coordination du Programme gère les activités quotidiennes.

Les activités du Programme du Danube suivent plusieurs lignes d'action comprenant :

- des activités de pré-investissement et des analyses nationales,
- un système d'alerte aux accidents,
- des études et inventaires intégrés de l'environnement,
- la gestion de l'information et des laboratoires de contrôle

- une action de développement institutionnel,
- la recherche appliquée.

Onze pays du Danube et l'Union Européenne ont signé, à Sofia en juin 1994, la Convention sur la Coopération pour la Protection et l'Utilisation Durable du Bassin du Danube, et sa ratification est en cours. Le Plan d'Action Stratégique pour le Bassin du Danube, qui entre autres, fournit un cadre d'activités pour l'application de la convention, a été ratifié à Bucarest le 6 décembre 1994.

Gestion de bassin versant

La nécessité de préparer, compléter ou revoir les plans de gestion des affluents du bassin est donnée comme objectif à court-terme du plan d'action stratégique.

En 1995, un projet a été lancé afin d'analyser les pratiques de gestion de bassin dans les pays du Danube. Les principales tâches sont d'analyser l'application des

pratiques de gestion de bassin (nationales et internationales), de déterminer la volonté des pays à utiliser ces pratiques, et de recommander des approches qui permettront de compléter ou réaliser des plans de gestion intégrée de bassin versant.

Une partie de l'analyse traitera de cas spécifiques de bassins d'affluents nationaux ou internationaux. Un atelier international sera organisé à la fin du projet (printemps 1996) qui présentera les résultats et permettra des comparaisons avec les pratiques de gestion de bassin versant en Europe Occidentale.

L'Unité de Coordination du Programme est aidée par l'Autorité des Fleuves Nationaux (National River Authority) du Royaume Uni et par le Ministère français de l'Environnement (Direction de l'Eau) dans la gestion de ce projet.

Richard Holland
Unité de Coordination du
Programme Danube
Fax : (431) 2134 5836/37

BULGARIE

LE COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE YANTRA

La transition de la gestion centralisée et planifiée du pays à l'orientation démocratique de la société a commencé en Bulgarie vers la fin de 1989. Le plus important pour la nouvelle société était l'élaboration d'un nouveau système législatif. L'une des premières lois ratifiées en 1991 est la loi sur la protection de l'environnement, ce qui signifie que la société reconnaît l'apport important des organisations écologiques. Pour la première fois le public a le droit d'être informé et de prendre part aux débats sur les projets liés à la préservation et la gestion de l'environnement. Le projet de loi sur l'eau est en discussion depuis un an à tous les niveaux. La restructuration du secteur de l'eau est complexe, coûteuse et nécessaire pour la gestion et la préservation des ressources. Cette loi suppose la gestion décentralisée des ressources en eau par bassin hydrographique. Chaque bassin aura son Comité de Bassin. Dans le but de déterminer les fonctions, la constitution et le rôle des comités de bassin, **un bassin pilote a été choisi il y a dix-huit mois sur la rivière Yantra** (il couvre 7 % du territoire et comprend 8 % de la population du pays).

L'information nécessaire au Comité de Bassin

Toutes les institutions chargées de la gestion de l'eau en Bulgarie ont leurs propres bases de données sur l'état des ressources en eau au niveau national et régional. Certaines informations sont spécialisées et utilisées par un petit nombre de professionnels.

Le manque d'un système d'information unique pour contrôler et gérer les ressources en eau gêne l'orientation du comité de bassin car ces informations spécialisées sont quelquefois insuffisantes.

Actuellement, aucune institution du bassin de la rivière Yantra ne recueille et synthétise l'information concernant la qualité de l'eau et l'état de l'écosystème. Il est logique que ce soit le Comité de Bassin qui le fasse, mais ce fait doit être réglementé par la loi. Le Comité de Bassin devrait sélectionner et systématiser l'information nécessaire à la prise de décision.

Il n'y a aucune difficulté pour obtenir les informations concernant la qualité des eaux superficielles et des eaux usées industrielles et agricoles, et on connaît les plus grands pollueurs provoquant de sérieux problèmes écologiques ainsi que les pollueurs permanents. Des analyses ont été faites pour chaque bassin

de l'Europe Centrale et Orientale. Des actions sont à prendre pour améliorer la qualité du Danube dans le cadre du projet WASH, qui a déterminé les priorités.

Dans les conditions actuelles de restriction financière, le Comité de Bassin fait des efforts pour imposer quelques principes généraux pour la prise de décision sur l'utilisation des ressources en eau :

- la demande publique,
- la rationalité écologique,
- l'efficacité économique.

La réalisation d'un projet d'information constante du Comité de Bassin, y compris les moyens techniques, coûtera environ 100 000 dollars.

Il faut aussi dresser la carte des sources d'eau de réserve en tenant compte des données anciennes et des études géologiques contemporaines.

En plus de l'information permanente qui lui est nécessaire, le Comité devrait également disposer d'informations ponctuelles pour :

- la réalisation de nouveaux projets,
- l'information du public afin de l'inciter à adopter une attitude conforme à l'environnement,
- l'aide à la prise de décision de l'administration locale.

Petko Varbanov
Comité de Bassin de la Yantra
Fax : (359-62) 30 588

FRANCE

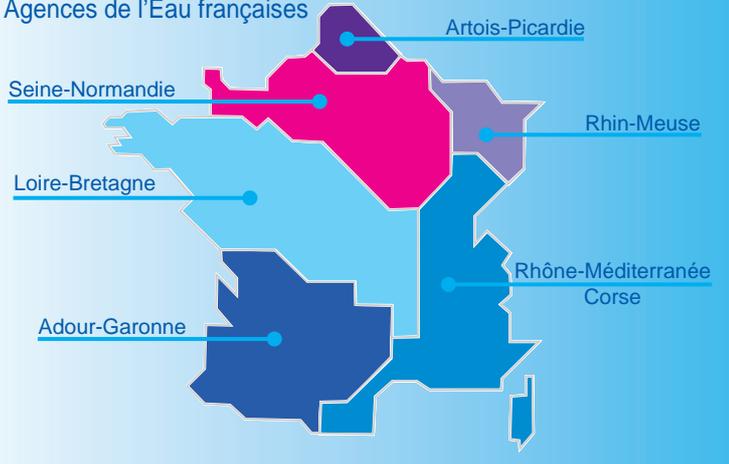
SEINE-NORMANDIE

LES AGENCES DE L'EAU

Elles sont six à se partager le territoire national : ce sont les agences de l'eau Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie.

ne versent les montants convenus que sur "justificatifs" et vérifient les travaux sur place. Ces vérifications sont réalisées par de véritables experts en la matière : le personnel des agences qui est constitué en

Les 6 Agences de l'Eau françaises



Inciter plutôt que punir

Là où l'édiction de lois ne suffit pas à changer les comportements, les agences de l'eau constituent un véritable aiguillon pour convaincre leurs partenaires de préserver ce patrimoine vital qu'est l'eau. A l'égard des collectivités territoriales, des industriels et des agriculteurs, elles disposent, en effet, d'un argument de poids : l'incitation financière. Ni maître d'ouvrage, ni maître d'œuvre, elles octroient des prêts et des subventions pour des projets de nature à protéger l'environnement, rationaliser la gestion de l'eau, lutter contre les pollutions et réhabiliter les milieux aquatiques naturels.

Quelques exemples

M. KERBORIOU, agriculteur, a créé une retenue "collinaire", grâce à un prêt sans intérêt sur dix ans qui couvre 50 % de ses dépenses. Il peut ainsi stocker en hiver l'eau qui lui est nécessaire pour l'irrigation de ses terres en été.

M. MULLIEZ, industriel, a décidé de mettre en conformité avec la législation en vigueur le rejet de ses eaux polluées dans le milieu aquatique. Il s'est vu accorder un prêt sans intérêt de huit ans, représentant 80 % du montant de son investissement.

Les communes peuvent obtenir jusqu'à 40 % de subventions et, en plus, 20 % sous forme de prêts à 5 %, pour s'équiper d'une station d'épuration. Pour une ville de la taille de Rouen, cela signifie quelques 240 millions de francs de subventions et 120 millions de francs à titre de prêts.

Les sommes en jeu sont considérables et c'est pourquoi les agences restent très vigilantes et

grande majorité d'ingénieurs et de spécialistes de l'eau.

En amont, ceux-ci assurent également un rôle de conseil auprès des porteurs de projets.

Les agences de l'eau, conseillères techniques et formatrices

Outre l'assistance technique et le financement, les agences organisent des colloques et des journées d'information destinés aux élus, industriels, agriculteurs, associations de protection de la nature, pêcheurs, services techniques et administrations. Car il y a encore fort à faire : persuader certains d'entre eux d'agir, en aiguissant leur sensibilité écologique, et ouvrir le champ de connaissance des autres.

Dans la même perspective, à laquelle s'ajoute celle de la prévention, des "classes d'eau" d'une semaine sont proposées aux enfants de la maternelle au collège, en collaboration avec les enseignants. Au programme des sessions : des rencontres, des visites, des ateliers, des projections de films ... Le tout assorti de la tenue d'un "livre de bord" et débouchant sur une production collective des élèves : exposition, spectacle, journal ...

Enfin, les agences réalisent ou commandent des études pour analyser la pertinence de leurs actions passées, prévoir l'évolution des besoins en s'adaptant au contexte social et économique.



Agences de l'Eau

La solidarité d'une mutuelle et l'efficacité d'une entreprise

La France a été découpée à cette fin en six bassins, déterminés selon une ligne naturelle de partage des eaux. De la sorte, telle une mutuelle les agences peuvent initier et financer des opérations cohérentes sur chaque cours d'eau, et favoriser une nécessaire solidarité. Cette cohérence tient au fait qu'une agence de l'eau constitue le bras exécutif d'un comité de bassin, sorte de "parlement de l'eau" composé de représentants de tous les types d'interlocuteurs concernés.

Une organisation qui fait recette : l'eau paie l'eau

Pour pratiquer leur politique, les agences de l'eau disposent de financements sur mesure, qui proviennent exclusivement des redevances prélevées sur la facture d'eau de tout un chacun et de redevances spécifiques à l'industrie et à l'agriculture. Ces sommes sont calculées sur les quantités d'eau utilisées et les pollutions produites, de façon à couvrir les investissements prévus.

Les personnes qui siègent au Comité de Bassin représentent justement ceux qui paient les redevances ou les font payer à leurs administrés. Il s'agit bien de régler un consensus parfois entre des intérêts directement concurrents voire des antagonismes.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie en quelques chiffres

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie rassemble 370 personnes et intervient sur un cinquième du territoire national (8 régions, 25 départements). Elle concerne 17 millions d'habitants, soit 30 % de la population nationale, ce qui représente plus de 40 % des activités industrielles du pays. A elle seule elle disposait, pour 1992, d'un budget de 2,1 milliards de francs, nettement supérieur à celui du Ministère de l'Environnement (1,45 milliard).

Son programme de dépenses pour la période de 1992 à 1996 s'élève à 15,220 milliards de francs.

P. F. Ténière Buchot
Agence de l'Eau
Seine-Normandie
Fax : (33-1) 41 20 18 09

LOIRE-BRETAGNE

LE "PLAN LOIRE" GRANDEUR NATURE

Le 4 janvier 1994, après plusieurs années de débat, voire de controverse et de conflit, le gouvernement français rendait public un véritable plan global pour l'aménagement de la Loire, le plus long fleuve français (1020 km) et, selon les associations écologistes, le "dernier grand fleuve sauvage d'Europe". Objectif de ce plan très ambitieux : concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique, au travers de trois volets :

- l'amélioration de la sécurité des populations face au risque d'inondation,
- la satisfaction des besoins quantitatifs et qualitatifs en eau,
- la restauration de la diversité écologique du milieu.

Une programmation des actions sur une dizaine d'années, deux milliards de francs de crédits publics mobilisés, un très grand nombre d'acteurs..., autant d'atouts, mais aussi de défis pour le Plan Loire. Du coup, sa réussite repose grandement sur la méthode de travail, sur la qualité de la concertation avec les collectivités locales, et sur le partenariat technique et financier entre les acteurs principaux :

Une "charte de partenariat" pour la mise en oeuvre du Plan Loire grande nature officialise et précise les règles de la coopération entre les grands organismes concernés.

L'élaboration d'un programme de reconstitution des milieux naturels a été confiée au comité de bassin.

A cette instance représentative de l'ensemble des intérêts et usages de l'eau il revient de porter, outre la préoccupation globale de restauration des milieux naturels, le suivi de l'exécution du Plan, et notamment son suivi scientifique. Le comité de bassin a créé en son sein une "Commission Loire" qui se réunit régulièrement pour évaluer les projets, affiner les méthodes de travail et nourrir la concertation entre les différents partenaires.

Le Plan Loire grande nature a aujourd'hui dix-huit mois et son exécution va bon train.

Jean-Louis Bésème
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Fax : (33) 38 51 74 74

RHIN-MEUSE

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU SDAGE

Le SDAGE est un document d'orientation de la politique de l'eau pour les 15 ans qui viennent, qui va encadrer aussi l'action des services chargés de la police des eaux pendant cette période. A l'échelle du bassin versant Rhin-Meuse en France, soit 5,7 % de la surface du territoire français et 4,05 millions d'habitants, le document doit rester général et se garder de traiter de la programmation des équipements et des actions. L'élément fondamental de son élaboration, qui lui confère sa force, est la concertation entre les partenaires de la gestion de l'eau.

Les groupes thématiques, constitués de spécialistes et de responsables dans six grands domaines techniques, ont été chargés dès le départ de proposer la matière brute du SDAGE. L'une des difficultés a été d'harmoniser l'ensemble des contributions et d'en faire une synthèse qui puisse être le support de la concertation globale. Le projet de SDAGE est actuellement un document ne dépassant guère 80 pages et comprenant environ 250 orientations de la politique de l'eau, classées par sujet.

Les groupes géographiques ont constitué un premier support pour cette concertation. Dans le bassin Rhin-Meuse, trois groupes géographiques ont été constitués, de près de cinquante membres chacun à l'image du Comité de Bassin : élus de collectivités locales, usagers de l'eau (industriels, associations...), administrations et établissements publics. Chaque groupe géographique traite des orientations au niveau d'un sous-bassin : la Meuse et la Chiers, la Moselle et la Sarre, le Rhin et l'Il.

Pour piloter les travaux de l'élaboration du SDAGE, le Comité de Bassin a confié une mission à une Commission "ad-hoc", présidée par un industriel. Cette Commission SDAGE, constituée à l'image du Comité de Bassin est à la fois lieu de concertation et d'échanges et pilote de plus larges actions de concertation et d'information.

Avant que le document soit débattu et éventuellement adopté par le Comité de Bassin en novembre 1995, la Commission a ainsi décidé d'une large information sur le projet de SDAGE. Il a donc été diffusé dans le bassin à plus de 500 partenaires dans le domaine de l'eau avant la consultation officielle prévue par la loi.

Le Préfet Coordonnateur de Bassin conduit pour sa part le processus de consultation des Services de l'Etat, selon un planning coordonné qui doit conduire à une approbation par arrêté du SDAGE Rhin-Meuse avant 1997.

M. Lavergne
Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Fax : (33) 87 60 49 85

ADOUR-GARONNE

Le Comité de Bassin Adour-Garonne vient d'arrêter le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui sera soumis dans les prochains mois à la consultation des collectivités territoriales.

Qu'est-ce qu'un SDAGE ?

La loi française du 3 Janvier 1992 fixe un objectif de gestion équilibrée de la ressource en eau, sa valorisation économique et sa répartition entre les usages. Elle introduit la préservation des écosystèmes, la protection contre les pollutions et la restauration de la qualité au même niveau que le développement de la ressource.

Pour traduire ces principes, la loi demande que soient établis au niveau des grands bassins hydrographiques français, des **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**. Ces schémas établissent une planification cohérente et territoriale de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ils ne sont pas de simples études, ils ont un caractère juridique et auront des conséquences directes sur les décisions publiques (réglementation, aménagements, programmes d'investissements) que l'Etat et les élus auront à prendre dans le domaine de l'eau.

Ce sont les comités de bassin qui doivent réaliser les SDAGE avant 1997. Les SDAGE devront prendre en compte les principaux programmes publics existants mais en outre il est prévu que les actions et décisions administratives ultérieures soient compatibles avec les dispositions de ceux-ci.

Après une large consultation les SDAGE seront approuvés par l'Etat.

Le SDAGE Adour-Garonne en 117 mesures

Un premier projet, largement diffusé et commenté, a recueilli plus de 1 600 avis écrits émanant aussi bien des élus que des services de l'Etat, des associations, des industriels, etc... du Bassin.

Au stade actuel, le projet de SDAGE comporte une centaine de mesures, commentées, précisées par des cartes et des données chiffrées. Un glossaire de définition des mots utilisés les accompagne.

Chacune des mesures est précédée d'une mention (disposition, recommandation ou rappel) qui en précise la portée et permet au lecteur d'en mesurer les conséquences.

Au niveau du calendrier, le SDAGE situe les décisions et l'action dans une perspective à 10 ans : objectifs de qualité, de quantité, suppression des points noirs... mais définit une stratégie d'application immédiate pour y parvenir et un tableau de bord pour en suivre la mise en oeuvre.

Au plan des implications financières, les estimations effectuées montrent que les rythmes d'investissement actuels sont inférieurs de 20 % environ à ceux qui seraient nécessaires pour satisfaire les mesures préconisées par le SDAGE et respecter son calendrier. Une étude économique a permis d'apprécier les services rendus par des hydrosystèmes en bon état, donnant ainsi au schéma toute sa légitimité.

Au terme de la consultation, ce schéma qui est le résultat d'un consensus global au niveau du bassin doit rapidement servir de cadre de référence commun à l'action de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'Agence de l'Eau et de toutes les initiatives locales touchant au problème de l'eau.

Cette démarche, en fixant un cadre de références pendant quelques années, présente donc de nombreux avantages, même si de nouvelles dispositions peuvent intervenir pendant ce délai.

Alain Duchéin
Agence de l'Eau Adour-Garonne
Fax : (33) 61 36 37 28

UKRAINE

AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES EAUX DANS LE BASSIN DU FLEUVE PIVDENNY BUG

Le changement de système économique en Ukraine a rendu possible l'amélioration du contrôle de la qualité des eaux, sur la base d'une approche par bassin versant et à l'aide de nouvelles sources d'investissements pour les activités de protection.

Dans la plupart des pays développés, le contrôle de la qualité de l'eau est actuellement basé sur le principe du bassin versant, avec des fonds fournis par les utilisateurs de l'eau afin d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de protection des eaux. Ainsi, la France, qui ressemble à l'Ukraine au point de vue territoire et population, a déjà 30 ans d'expérience dans le fonctionnement des agences de bassin pour la gestion des systèmes fluviaux.

Au vu de cette expérience, des travaux sont actuellement en cours en Ukraine pour la création d'un système de bassin pour le contrôle de la qualité des eaux du fleuve Pivdenny, à l'aide d'investissements de l'Etat mais aussi

avec des fonds provenant de sources locales.

Le bassin du fleuve Pivdenny Bug est entièrement situé en Ukraine et comprend les districts de Khmelnytskyi, Vinnitsa, Cherkassy, Kirovograd et Nikolayev et une partie des districts d'Odessa et Kiev. Sa superficie couvre 63 700 km² (environ 10 % du territoire ukrainien). La longueur du fleuve est de 857 km. La population du bassin atteint 5 millions. La région est très industrialisée (chantiers navals, industries agro-alimentaires, industries légères, stations hydroélectriques, agriculture).

La nouvelle organisation de bassin du fleuve Pivdenny sera composée de deux entités : le Comité de Bassin et l'Agence de Bassin pour le contrôle de la qualité de l'eau.

Le Comité de Bassin définira la stratégie et la politique d'utilisation de l'eau dans le bassin, arbitrera les conflits d'usage,

adoptera les normes, coordonnera les décisions des administrations des districts et régions concernant l'utilisation de l'eau.

L'Agence de Bassin sera un organisme exécutif. Elle mettra en oeuvre les plans et les mesures de protection de l'eau et financera les actions approuvées par le comité. L'agence obtiendra ses fonds par le paiement de redevances sur les captages pour usages municipaux, industriels et agricoles, et sur le rejet d'effluents, ainsi que des fonds de l'Etat et des administrations locales, et des donations de particuliers.

Actuellement, les travaux visent à harmoniser la réglementation de l'Agence de bassin avec celles des administrations, et à organiser ses structures et ses mécanismes financiers.

Anatoly Tchakov
Ministère de la Protection de l'Environnement et de la Sécurité Nucléaire - Kiev
Fax (7-44) 229 83 83

POLOGNE

POZNAN

L'Administration Régionale de Gestion des Eaux (RZGW) de Poznań opère sur tout le territoire du bassin de la Warta, principal affluent de l'Oder, c'est à dire sur une superficie de 54 500 km².

Les travaux réalisés actuellement par la RZGW de Poznań concernent deux activités importantes :

a) préparation d'un instrument de travail solide pour la gestion des eaux. Pour préparer cette base la RZGW a initié les projets suivants :

- bilan de toutes les ressources en eau (superficielles et souterraines) en tenant compte de la qualité et de la quantité minimale.

- bilan de l'utilisation économique des ressources en eau.

b) création d'un Système Régional d'Information sur l'Utilisation des Eaux en tant que partie du système central d'information.

Hormis l'actualisation du réseau hydrologique du bassin, ce système pourra disposer de données précises sur les usagers de l'eau, les formes d'utilisation, et la demande. Les données de ce système deviendront les termes de référence de l'utilisation de l'eau dans le bassin, mais aussi un outil nécessaire au calcul des redevances sur l'utilisation de l'eau.

La RZGW réalise en même temps la digitalisation des cartes du bassin, grâce au logiciel MapInfo qui contient 30 couches géographiques. Le logiciel MapInfo répond aux besoins de présentation graphique des données du Système Régional d'Information sur l'Utilisation de l'Eau mais aussi à la visualisation des conditions de l'exploitation des eaux du bassin. Les travaux sont terminés dans le bassin de la Prosna qui est l'un des plus grands affluents de la Warta. On considère ce bassin comme le bassin modèle pour le développement des travaux dans les autres bassins. Toutes ces activités ont pour but de préparer la mise en pratique de la future loi des eaux qui est en discussion devant la Diète polonaise.

Krystian Piechowiak.
RZGW de Poznań
Fax : (48-61) 656 953

KATOWICE

Le projet "Mala Wisla"

La RZGW de Katowice est coordinateur du projet "Mala Wisla", commencé en 1993, qui a pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau dans le Réservoir de Goczałkowice, principale source en eau potable des agglomérations de Haute Silésie.

Le projet est réalisé avec l'assistance du Lenox Institute of Water Technology. Les experts américains ont préparé un rapport qui présente la situation actuelle et les recommandations nécessaires pour l'améliorer.

En mars 1995, la RZGW a pris l'initiative de créer le consortium "Mala Wisla", qui regroupe les communes situées dans le bassin du Réservoir et les entreprises des services des eaux concernés.

Le programme de formation des élus

En coopération avec l'Office International de l'Eau (France) la RZGW de Katowice participe au programme de formation des élus dans le domaine de la gestion des eaux.

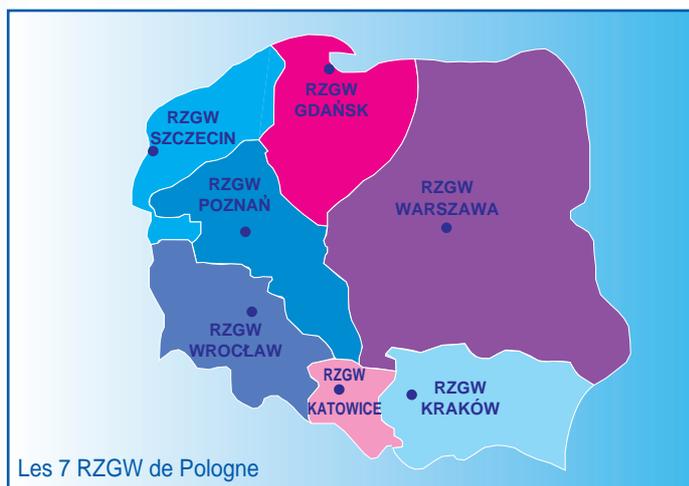
Deux sessions d'information ont été organisées : le 6 décembre 1994 à Katowice et le 19 mars 1995 à Bielsko Biala.

Plus de 90 élus de communes des voivodes de Katowice et Bielsko-Biala ont participé à ces sessions. Ils ont trouvé le programme très utile et ont exprimé le besoin de le continuer.

La phase suivante de la coopération avec l'Office International de l'Eau, a été la visite technique en juin des représentants des Diétines de Katowice, de Cracovie et de Bielsko dans la Région française Nord Pas de Calais et à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Des sessions techniques et institutionnelles pour les responsables de la gestion des services des eaux seront aussi organisées en collaboration avec la France.

Le réseau de mesures de la qualité des eaux souterraines

Le réseau local, dans la zone d'intervention de la RZGW de Katowice, compte 55 points de mesure. Notre RZGW est la seule en Pologne à réaliser un programme de surveillance de la qualité des eaux souterraines.



Les 7 RZGW de Pologne

L'équipement a été acheté dans le cadre du projet "La Stratégie de Gestion de l'Environnement" (crédit de la Banque Mondiale), les frais d'entretien et les essais sont pris en charge par RZGW, avec le soutien des Fonds Régionaux pour l'Environnement.

La réglementation de l'utilisation des eaux du bassin

La RZGW de Katowice a préparé cette réglementation pour le bassin de la rivière Chechlo et a commencé à préparer celle pour le bassin de la rivière Biala Przemsza (plus large et plus complexe).

La coopération avec les institutions polonaises et étrangères

M. Franciszek Tomiczek a participé à un colloque germano-polonais sur le traitement des eaux usées, où il a présenté le rapport "L'organisation et la division des compétences dans la gestion des eaux usées en Pologne".

En 1995, la RZGW de Katowice a participé activement à plusieurs conférences, en préparant des dossiers sur la gestion des eaux :

- "Le bilan des eaux en Haute Silésie", pour la Foire Internationale INTEREKO 95, en avril 1995,

- "La protection des captages", préparé pour la conférence de Bielsko-Biala, en mai 1995.

La RZGW de Katowice coopère aussi avec la firme allemande Gauff à la préparation du Schéma Directeur de Gestion des Eaux en Haute Silésie, dans le cadre du programme PHARE.

Franciszek Tomiczek
RZGW de Katowice
Fax : (48-32) 599 642

CRACOVIE

401 communes et 99 villes situées sur le territoire de 13 voivodes de la Pologne sud orientale constituent le terrain d'action de l'Administration Régionale de Gestion des Eaux de Cracovie.

La loi de 1990 qui a rétabli les autonomies locales rend possible la participation des collectivités locales à la réalisation de tâches publiques au niveau des communes. Une telle situation augmente les exigences auprès des collectivités locales. La RZGW de Cracovie avec l'aide de l'Office International de l'Eau organise, sur financement français, des séminaires sur les services des eaux qui s'adressent aux représentants des collectivités locales. Une telle session a été organisée en mars 1995 sur le lac Roznow à Bartkowa. A cette session ont participé les représentants des communes du bassin de Dunajec, des voivodes de Nowy Sacz et de Tarnów.

Le 6 avril 1995 à Ryto, dans la voivode de Nowy Sacz, a eu lieu une réunion sur la coopération franco-polono-slovaque, coopération trilatérale concernant le bassin hydrographique transfrontière du Poprad. Le fleuve de 245 km a sa source et les deux tiers de son cours en Slovaquie, la partie restante coule en Pologne. Le Poprad constitue la frontière occidentale entre les deux pays. La création d'un comité international de bassin serait une tâche prioritaire. Des structures de ce type existent en Europe Occidentale sur certains grands fleuves.

Dans le cadre du programme de la Banque Mondiale, la RZGW de Cracovie a commencé la réalisation de cinq filtres de protection pour les prises d'eau municipales des villes de Cracovie, Rzeszow, Przemysl, Krosno, Nowy Sacz.

La signature d'une convention de jumelage entre la RZGW de Cracovie et l'agence française de l'eau Artois-Picardie est prévue prochainement.

Tomasz Walczykiewicz
RZGW de Cracovie
Fax : (48-12) 212 909

SZCZECIN

La RZGW a pour mission d'établir des réglementations pour l'utilisation des eaux.

Les réglementations existantes constituent les premières tentatives de formulation des conditions d'une bonne gestion de l'eau en se basant sur des données assez homogènes et vérifiées, et sur les risques menaçant ces ressources.

Sur la base du logiciel Arc/Info, a été créé un système d'information géographique (SIG) pour les bassins, comprenant plus de 60 couches d'information. Ces couches, reliées à des bases de données, contiendront tous les renseignements nécessaires sur le milieu naturel, la structure géologique, les ressources en eau souterraine et de surface, ainsi que sur l'aménagement hydro-technique, les utilisateurs de l'eau et les risques potentiels.

Les bases de données connectées permettront d'effectuer une analyse approfondie des problèmes, sans avoir à chercher d'autres données extérieures.

Cette tâche est en cours pour les bassins des deux fleuves principaux, Rega et Wieprza où les données concernant l'utilisation, les autorisations, les prises d'eau, etc, ont été vérifiées et complétées ainsi que toutes les nuisances pour l'environnement (points de rejet des eaux usées, stockages d'ordures, l'aménagement du lisier agricole, stations d'essence, etc.)

Pour compléter ces données, une carte des risques exceptionnels pour l'environnement a été établie sur notre demande concernant en particulier les eaux de surface et souterraines sur le territoire dont la RZGW de Szczecin est responsable.

Le développement de la coopération avec l'étranger constitue un élément important des activités de 1995. Par exemple :

- En juillet 1994, un de nos employés a participé à un stage d'un mois en France dans le but de connaître les méthodes de coopération des entreprises responsables du service des eaux et de l'assainissement avec les administrations locales. Celui-ci a permis l'organisation, en janvier de cette année, d'une réunion d'information pour les conseillers des communes du bassin du fleuve Parsêta.

- Le gouvernement du Danemark a élaboré un modèle mathématique pour le bassin du Réga. Celui pour le bassin de Parsêta est en préparation.

- Les stations d'épuration de Trzebiatów et de Gryfice sont construites avec un cofinancement du Danemark.

- Une coopération quotidienne existe avec les pays baltes dans le cadre de la convention HELCOM et une coopération sur les eaux côtières au travers de groupes de travail de la Commission Germano-polonaise pour les eaux transfrontières.

*Andrzej Kreft
RZGW de Szczecin
Fax : (48-91) 339 861*

GDANSK

L'Agence de l'Eau de Gdansk est chargée des travaux concernant le Système Informatique National de la Gestion de l'Eau, elle collecte les informations sur l'état de l'environnement et la gestion de l'eau et des eaux usées (ces informations sont stockées dans la base de données), elle prépare les réglementations d'utilisation des eaux des bassins, informe sur les menaces de sécheresse, collabore dans le domaine de la protection contre les inondations.

par l'Institut d'Hydraulique et de Qualité de l'Eau du Danemark.

L'Agence de l'Eau de Gdansk est aussi coordonnateur du projet pour la rivière Pasleka.

Le Projet de la Gestion Intégrée des Bassins de Lagune de la Vistule

Dans le cadre du programme HELCOM (Projet Commun pour la Protection de l'Environnement de la Baltique), un contrat d'étude a été signé en novembre 1994



La Journée Internationale sur la Protection de l'Environnement TORUN 95

Cette année, la Journée Internationale sur la Protection de l'Environnement organisée sous le patronage du Ministre de la Protection de l'Environnement, des Ressources Naturelles et des Forêts a été organisée sur le territoire de l'Agence de l'Eau de Gdansk à Torun les 4 et 5 juin. L'événement important a été la pose de la première pierre de la station d'épuration des eaux usées de Torun.

Modèles de simulation

Actuellement, l'Agence de l'Eau de Gdansk, en collaboration avec l'entreprise Suédoise SWE-CO, réalise le projet "Les réglementations de l'utilisation du bassin de la Leba" dont le coût est financé par l'Agence de la Protection de l'Environnement de Suède (BITS).

Des modèles sur la dispersion de la pollution dans l'estuaire de la Leba seront réalisés dans le cadre de ce projet, à l'aide des modèles mathématiques élaborés

par WWF Suède et par les présidents des groupes polonais Mieczyslaw S. Ostojki et russe Vladimir Litvinenko. Le projet est financé par le fonds LIFE (Communauté Européenne) et par l'Agence de la Protection de l'Environnement de Suède. Il s'agit d'organiser la surveillance permanente afin d'évaluer et contrôler l'état de l'environnement de la lagune de la Vistule, pour prévenir les inondations, incendies, dispersion des huiles, pollution des terres et des points de rejet des eaux usées, l'accroissement de la salinité, les pluies acides, l'élévation du niveau d'eau de mer et de la lagune.

*Mieczyslaw S. Ostojki
Agence de l'Eau de Gdansk
Fax : (48-58) 471 705*

WROCLAW

La première conférence scientifique et technique traitant des bilans des réserves en eau dans le bassin de l'Oder a été organisée par la RZGW de Wrocław les 25 et 26 octobre 1994.

110 personnes participaient à cette conférence durant laquelle 39 exposés ont été présentés sur :

1. méthodes utilisées pour dresser les bilans des réserves en eau de surface et souterraine ainsi que les liaisons entre celles-ci,
2. techniques et instruments les plus modernes appliqués pour réaliser les élaborations de bilans,
3. résultats des bilans réalisés pour des bassins particuliers.

Les participants de la conférence ont adopté les conclusions suivantes :

- la question la plus importante est la durée de la base de calcul hydrologique.

- pour l'établissement de bilans des réserves en eau, il devient

nécessaire de déterminer les critères nationaux pour les débits protégés,

- la qualité des principaux réservoirs d'eau souterraine constitue la composante essentielle des bilans,

- les travaux concernant les bilans des eaux souterraines peuvent être réalisés dans le cas de bassins versants disposant de la documentation sur les réserves régionales,

- les bilans d'aménagement des eaux comprendront la surveillance des eaux de surface et souterraines,

- la période de validité des bilans doit être de 5-10 ans,

- chaque RZGW disposera d'un classement des bassins versants.

L'absence d'un système d'information uniforme pour la gestion des eaux en Pologne reste un problème.

*Andrzej Nalberczyński
RZGW de Wrocław
Fax : (48 -71) 221 339*

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

LE SYSTÈME DE GESTION DES COURS D'EAU DANS LES BASSINS HYDROGRAPHIQUES

Le début de l'organisation de la gestion des cours d'eau peut se situer au XIXe siècle, lorsque naquirent les Commissions pour la navigation sur les fleuves Moldau (Vltava) et Elbe en Bohême, voire la Commission régionale pour l'aménagement des eaux du Royaume de Bohême, qui se présentaient comme institutions suprêmes, chargées du service hydrologique des fleuves.

En raison du développement de l'infrastructure technique du service hydraulique et du début de la gestion de l'eau par systèmes hydrographiques, la gestion des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques passe, à partir de 1966, des régions territoriales politico-administratives aux bassins hydrographiques. C'est ainsi que fut créée la Direction des cours d'eau avec six administrations de bassins. Après 1970, cette organisation est transformée. Cinq entreprises nationales sous forme de sociétés anonymes ont été créées le 1er janvier 1994 par le Ministère de l'Environnement, avec participation de l'Etat à 100% : l'agence de bassin de l'Elbe à Hradec Králové (administrant un bassin de 14 400 km²), l'agence de la Moldau siégeant à Prague (administrant 27 600 km²), l'agence de l'Ohre à Chomutov (administrant 9 500 km²), l'agence de l'Oder siégeant à Ostrava (administrant 6 300 km²) et l'agence de la Morava à Brno (administrant 21 100 km²).

Les principaux objectifs des sociétés anonymes sont l'administration et la protection des eaux superficielles et souterraines, ainsi que l'organisation hydro-écologique du bassin. Pour remplir ces fonctions, les sociétés :

- fixent les coûts des eaux superficielles et utilisent les fonds ainsi prélevés pour couvrir les frais engendrés par leurs activités,
- perçoivent les redevances sur les captages d'eau souterraine et sur la pollution des eaux superficielles et les reversent aux Fonds Nationaux de l'Environnement.

PROJETS RELATIFS À LA PROTECTION DES EAUX EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Pour favoriser la protection des eaux et pour assurer une participation active de la coopération internationale, trois projets complexes sont en cours depuis 1991, couvrant l'ensemble du territoire de la République Tchèque sur les trois bassins principaux - le projet Labe (Elbe), le projet Morava et le projet Oder.

Les projets sont financés sur le budget de l'Etat (Projet Labe 1991-93), ou par des fonds alloués par le Ministère de l'Environnement de la République Tchèque.

LE PROJET LABE (ELBE)

Réalisé dans les années 1991-94, c'est le plus étendu car il couvre environ 65% de la République Tchèque. Il comprenait un vaste programme de mesures, de collecte d'informations et d'analyses, qui a permis d'acquérir les renseignements qui manquaient sur la qualité des eaux superficielles (ainsi que l'étendue de la contamination des sédiments et biomasses) et des eaux souterraines liées à celles-ci, puis les renseignements sur la pollution (urbaine, industrielle, agricole) rejetée en des points sélectionnés, sur le degré de risque de pollution des ressources hydrauliques par les eaux d'irrigation (pollution superficielle) et sur l'influence des retombées atmosphériques sur la qualité de l'eau. Les travaux ont traité également du danger potentiel des dépôts d'ordures pour la qualité des eaux, de l'effet des transports fluviaux et de l'exploitation des systèmes hydrologiques sur la qualité de l'eau et, enfin, sur les aspects de la protection des eaux, la création de structures hydrologiques et de zones riveraines.

Sur la base de la synthèse des résultats obtenus dans les années 1991-93, le concept de la protection des eaux du bassin de l'Elbe et le Programme d'Action du Projet Elbe ont été élaborés, contenant un ensemble de mesures techniques, économiques et législatives, qui amélioreront

progressivement la qualité des eaux superficielles et souterraines, et l'état de la biocénose du bassin de l'Elbe.

Les résultats seront utilisés par la coopération internationale, dans le cadre de la Commission Internationale pour la Protection de l'Elbe qui a été fondée en 1990 par la République Tchèque, la République Fédérale d'Allemagne et l'Union Européenne, et pourront également remplir les objectifs de la Conférence sur la Protection de la Mer du Nord.

En 1995 commence le Projet Elbe II.

LE PROJET MORAVA

Lancé en 1992, il comprend, comme le projet Elbe, tous les aspects importants de la pollution des eaux superficielles et souterraines, dans le but de proposer des mesures concrètes pour améliorer la qualité et protéger les eaux du bassin de la Morava (27% du territoire de la République Tchèque), qui fait partie du bassin du Danube.

Les travaux seront également utilisés par la coopération internationale entre les Etats du Danube dans le cadre du Programme Environnemental du Bassin du Danube. En 1995 sera élaboré le plan d'action prévu par la déclaration sur l'environnement dans le bassin du Danube adoptée lors de la Conférence des Ministres de l'Environnement en décembre 1994 à Bucarest.

LE PROJET ODER

Le projet du bassin de l'Oder (8% du territoire) a commencé en 1993 par des activités analogues à celle des projets Elbe et Morava. On y prépare l'entrée de la République Tchèque dans la Commission Internationale pour la Protection de l'Oder, après la signature de l'accord entre la République Tchèque, la République Fédérale d'Allemagne, la Pologne et l'Union Européenne. Il sera son apport à la protection de la Mer Baltique.

*Pavel Puncocar
Institut de Recherche sur l'Eau
T. G. Masaryk
Fax : (42-2) 2431 0450*

ROUMANIE PROGRAMME ARDI

La Régie Autonome des Eaux "APELE ROMANE", avec l'appui du Ministère des Eaux, Forêts et Protection de l'Environnement a lancé un programme de recherche interdisciplinaire sur l'état de l'environnement en général, avec des recherches sur l'état et l'évolution du milieu hydrique. La zone de recherche et d'application des résultats comprend les bassins ARGES, DIMBOVITA et IALOMITA, qui ont inspiré le nom du Programme de recherche "ARDI".

Le but du programme est la connaissance détaillée du régime hydrologique de la zone, du point de vue quantitatif et qualitatif, et du fonctionnement de l'écosystème, en vue de sa modélisation physique, chimique et biologique globale, permettant l'évaluation de l'impact humain sur l'environnement en général et la gestion intégrée des eaux concernées par l'ARDI.

Le programme de recherche pour la période 1995-2000 est structuré sur trois thèmes importants:

- système informatique,
- prévision et gestion de l'eau,

- impact humain sur les ressources en eau.

Sont élaborés notamment :

- des modèles de prévision des crues, des débits moyens journaliers et des débits moyens mensuels,
- des modèles d'exploitation optimale des réservoirs et d'allocation des ressources en eau, en fonction des besoins des différents usagers de l'espace hydrographique ARDI.

Le programme ARDI se déroulera en collaboration avec des organismes de recherche étrangers (par exemple les organismes de recherche français participant au projet PIREN-SEINE) et constituera une étude pilote qui pourrait être étendue aux autres espaces hydrographiques d'intérêt socioéconomique.

*Gentiana Serbu
Apele Romane R. A.
Fax : (40-1) 312 21 74*



La lettre du réseau

Secrétariat :

Office International de l'Eau
21, rue de Madrid
75008 PARIS - FRANCE
Tél. : 33 / (1) 44 90 88 60
Fax : 33 / (1) 40 08 01 45

N° ISSN : 1265-4027

La "Lettre du Réseau" est éditée avec le soutien des Agences de l'Eau



Agences de l'Eau

Directeur de publication
J.F. DONZIER

Rédacteur en chef
J.F. TALEC

Secrétaire de rédaction
G. SINE

Maquette

Eau et Développement international
ESTER - Technopole
87069 LIMOGES Cedex - FRANCE

Impression

Chastanet Imprimeur - LIMOGES